



**Communiqué de presse**

Lundi 5 juillet 2021

## **Dès cette année, la Ville investit 1,5 milliard d'euros dans les arrondissements**

**Malgré le contexte de crise sanitaire et sans aucune compensation par l'État des dépenses nouvelles liées à cette crise, la Ville de Paris a décidé de maintenir son engagement fort sur l'investissement dans les arrondissements, conformément à sa réforme de la territorialisation de l'action municipale.**

Pour cette année, les investissements de la ville représentent un engagement budgétaire de plus d'1,5 milliards d'euros. Ce montant permettra notamment la transformation et l'aménagement des quartiers et notamment des quartiers populaires dans chaque arrondissement parisien, le déploiement d'une politique ambitieuse en faveur du logement, des investissements en direction de la jeunesse au travers de l'ouverture de l'Académie du Climat et de la Maison de la Jeunesse ainsi que des projets dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 grâce par exemple à la construction de l'Arena 2 porte de la Chapelle.

La stratégie d'investissements sera déployée tout au long de la mandature, avec une attention particulière portée aux besoins exprimés par les maires d'arrondissement, acteurs clé dans notre stratégie de territorialisation de l'action de la Ville. Pour l'ensemble des projets, ce sont les critères d'accélération de la transformation solidaire de notre ville face à l'urgence climatique, d'amélioration de la qualité de nos services publics de proximité et l'accueil des Jeux olympiques et Paralympiques de 2024 qui ont été retenus.

Pour Emmanuel Grégoire, Premier adjoint et Paul Simondon, adjoint aux finances : « Dans une équation financière délicate pour la ville, il n'est pas question de renoncer à nos priorités de mandature. Nous faisons le choix de maintenir l'investissement à un niveau élevé, tout en préservant la soutenabilité de nos engagements financiers. Nos priorités seront donc financées. »